



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne, RS 730.0);
- l'ordonnance fédérale du 1er novembre 2017 sur l'énergie (OEn, RS730.01);
- l'Accord intercantonal de 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019, RSF 122.91.3);
- la loi du 2 février 2022 sur les marchés publics (LCMP, RSF 122.91.1);
- le règlement du 12 décembre 2022 sur les marchés publics (RCMP, RSF 122.91.11);
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- l'article 87 du Règlement d'exécution de loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC, RSF 710.11);
- la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn, RSF 770.1);
- le règlement du 5 novembre 2019 sur l'énergie (REn, RSF 770.11);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°118 du Conseil communal, du 21 octobre 2025;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 500 000 francs destiné au changement des fenêtres de la partie récente de l'école du Bourg, appelée communément « Nouveau Bourg », montant réparti sur cinq ans, de 2026 à 2030.

Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du parc « immobilier » communal et leur montant sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur $33\frac{1}{3}$ ans à 3%, à partir de 2031.

Article 3

À l'échéance du délai, le 2 février 2026, aucune demande de referendum n'a été déposée contre la présente décision.

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 10 décembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Frank Burgy



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard

Crausaz